

Genevois

Des élus français et suisse font cause commune pour les frontaliers

Pour des raisons réglementaires, les intérimaires frontaliers ne sont plus désirés en Suisse. Pour y remédier, un sénateur français et un député suisse ont décidé de travailler ensemble.

Dès que les premiers effets se sont fait sentir, le sénateur et conseiller régional Cyril Pellevat a été alerté. Des travailleurs intérimaires au chômage qui essuient refus sur refus auprès des agences de placements genevoises, des personnes qui travaillaient dans les deux pays contraintes d'abandonner leur emploi en France : ces cas se sont multipliés depuis l'application de deux règlements européens et surtout le passage à la CMU en 2014 (lire ci-dessous).

En janvier, Cyril Pellevat avait suggéré au gouvernement français de mettre en place un moratoire de trois ans sur l'application de ces règlements, « afin de mieux envisager les conséquences de leur application sur la fiscalité et l'économie locale ». Mais après plusieurs relances, des questions écrites et orales à Harlem Désir, secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes, rien n'a avancé.

Alors le sénateur a décidé de passer à la vitesse supérieure. Mercredi 27 avril, il a déposé un projet de résolution à la chambre haute pour « obliger le gouvernement à se positionner », indique-t-il. « Une fois qu'il sera inscrit à l'ordre du jour, il y aura un débat de deux heures dans l'hémicycle où tous les groupes politiques pourront s'exprimer. » Une étude poussée sera pro-



Le sénateur Cyril Pellevat et le conseiller national Philippe Nantermod vont demander aux gouvernements français et suisse de se mettre autour d'une table et de négocier.

duite et présentée par un rapporteur. D'autres sénateurs se joindront à la démarche de Cyril Pellevat notamment ceux issus de territoires frontaliers avec la Suisse.

Des actions menées symboliquement en même temps

Mais les parlementaires français ne seront pas les seuls à se mobiliser. « Pour avoir un impact

plus grand, la même chose sera faite côté suisse », précise Cyril Pellevat. Le 27 avril, Philippe Nantermod, conseiller national du Valais a également déposé une motion auprès de son assemblée. Une concordance des temps symbolique pour montrer que les gouvernements français et suisse doivent avancer ensemble sur ce dossier. L'idée des deux parlementaires est de suggérer que les deux pays signent une convention

dérogatoire pour que les cotisations soient payées à l'employeur puis reversées des caisses suisses à la CPAM. « C'est la solution la plus logique, assure Philippe Nantermod. Elle permettrait de prendre en compte les particularités de notre région que l'on ne retrouve nulle part ailleurs en Europe. »

Côté français, le débat au Sénat pourrait se tenir avant la pause estivale. Si l'initiative commune du sénateur et du conseiller national

devait aboutir, cela serait perçu comme un signe fort de coopération transfrontalière. Les deux jeunes élus envisagent même de

renouveler l'expérience pour d'autres dossiers comme celui des transports.

YVES GALLARD

DEUX ÉLUS AU PROFIL SIMILAIRE

Le rapprochement entre les deux parlementaires n'est pas le fruit du hasard. Tous deux sont issus de la même famille politique de droite (Les Républicains pour Cyril Pellevat et le Parti libéral-radical pour Philippe Nantermod). Ils sont également de la même génération (35 ans pour l'Arthazien, 32 ans pour le Sédunois). Ils se sont rencontrés lors de la campagne électorale du Valaisan (élu en octobre 2015) qui avait invité le Haut-Savoyard pour parler du RER Sud-Léman, le projet de liaison ferroviaire qui reliera le nord de la Haute-Savoie au canton du Valais.